



Impayé credit immobilier

Par **Athlan**, le **19/02/2020** à **07:11**

Bonjour,

J'ai fait un mauvais achat immo qui, aujourd'hui, me gâche mon temps (travaux). Le bien n'est pas vendable en l'état. Il me reste encore 57.000 euros à payer en prêt immo et ptz. Je pense à plier les gaules et reprendre à zéro pour me refaire une santé financière.

Quelles seraient les conséquences à votre avis, au niveau juridique ?

Merci et bien cordialement.

Par **youris**, le **19/02/2020** à **09:44**

bonjour,

pour moi, l'expression "plier les gaules" signifie partir.

je ne vois pas exactement ce que vous voulez faire.

peut-être voulez-vous cesser de rembourser votre crédit ?

dans ce cas, votre créancier après des relances amiables infructueuses, saisira le tribunal compétent pour obtenir un titre exécutoire qui lui permettra des mesures d'exécution forcée comme des saisies.

salutations